



Bénin-Union européenne

Un partenariat sur le long terme

# Western African Power Pool Information and Coordination Centre



## CONTEXTE

La sous-région d'Afrique de Ouest peut compter sur des ressources énergétiques renouvelables abondantes telles qu'un important potentiel solaire, des ressources hydroélectriques – dont certaines encore inexploitées – et des ressources gazières avérées. Cependant, ces ressources ne sont pas également réparties géographiquement.

Pour améliorer la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, les services publics membres de l'EEEOA ont décidé d'interconnecter leurs systèmes électriques pour améliorer la qualité et la fiabilité des services électriques, réduire les coûts de production d'électricité, réduire les niveaux de capacité de réserve requise dans les réseaux connectés, améliorer la sécurité énergétique nationale et promouvoir l'adoption de ressources énergétiques renouvelables sur le réseau.



Secteur Global gateway / TEI



2016 2024



38 000 000 EUR



WAPP (West Africa Power Pool)

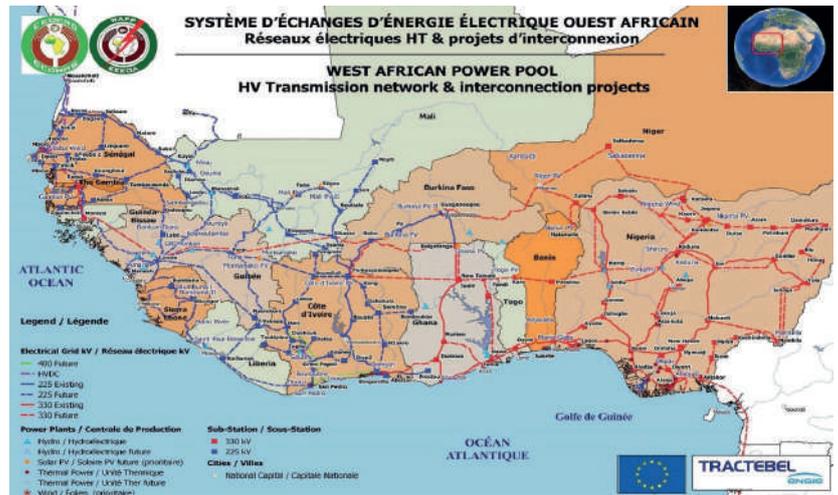


Bénin et Afrique de Ouest



## OBJECTIF DU PROJET

La vision de l'EEEOA/WAPP est d'intégrer les systèmes électriques nationaux dans un marché électrique régional unifié avec l'objectif ultime de fournir à moyen et long terme, une énergie régulière et fiable à un coût compétitif pour les citoyens de la région CEDEAO.



## DESCRIPTIF

Élément centrale et cruciale dans ce système est le Centre d'information et de coordination (CIC) construit à Abomey-Calavi (Bénin), financé par l'UE sous ce programme (30 M € pour la construction et équipement du bâtiment + 8,5 M € d'assistance technique et de subvention de fonctionnement). Avec la mise en place du marché régional de l'électricité en 2018, l'CIC évoluera progressivement pour devenir l'opérateur régional de système de marché. Ses activités seront alors:

- (i) la coordination des échanges sur les interconnexions;
- (ii) la surveillance des flux électriques et la mise en œuvre de mesures appropriées relatives aux écarts constatés;
- et (iii) résolution des déséquilibres et règlements commerciaux.

